

DÉCLARATION LIMINAIRE CT SNA-CE DU 11 mars 2022

Monsieur le Président,
Chers collègues,

Nous voici rassemblés en comité technique du service de la navigation aérienne Centre-Est pour, une nouvelle fois, étudier une énième modification du tour de service des contrôleurs de Lyon Saint-Exupéry. Et, au regard des modifications envisagées et des réactions qu'elles suscitent, nous serions tentés d'ajouter qu'il pourrait bien s'agir d'une fois de trop.

Alors que depuis quelques semaines, les « charters » sont de retour, le volume de trafic de l'été prochain risque d'être proche des niveaux observés en 2019. Problème : nous serons un PC de moins par équipe en 2022 par rapport à 2019.

Vous avez fait le choix, ainsi que notre direction parisienne, de ne pas vous inscrire dans une logique d'accord gagnant-gagnant, à l'inverse de la quasi-totalité des autres centres de groupe A.

Nous vous l'avons déjà dit, cette décision nous paraît incompréhensible, d'autant plus que le besoin d'un tel accord n'est pas contesté. Pire, cela renforce le fort sentiment d'abandon de notre centre : abandon sur la modernisation technique, déclassement technologique et même délaissement sur les questions de sécurité.

Vous vous retrouvez donc contraint de bricoler, à la hâte, un tour de service qui n'a recueilli que 20 % des suffrages des contrôleurs aériens lyonnais. Ce qui vous force à résoudre un dilemme cornélien :

- ☀️ mettre en pratique la promesse que « l'administration assumera le sous-effectif », et accompagner la reprise tant attendue par des régulations massives OU ;
- ☀️ faire assumer aux contrôleurs aériens les conséquences du sous-effectif, en réduisant encore un peu plus leur possibilité de partir en congés, au risque de déclencher un incendie social.

Sans grande surprise, vous avez fait le choix de nous faire assumer les erreurs de gestion de notre encadrement. Afin de tenter de calmer la grogne, vous nous avez transmis une proposition d'adaptation. De quoi s'agit-il ? De donner d'une main ce que vous proposez de reprendre de l'autre. Quelques droits à absence supplémentaires, ponctuels, échangés de manière précaire contre de nouvelles formes de flexibilité.

Il ne s'agirait donc plus seulement d'ouvrir une brèche sur nos droits à congés, mais d'en ouvrir quatre autres supplémentaires : sur les vacances complémentaires le week-end, sur les recyclages dirigés obligatoires, sur le fractionnement des périodes de charge et sur les « recyclages » d'élèves détenteurs d'une mention intermédiaire au risque d'allonger encore un peu plus leur temps de formation.

Au moment où notre centre manque cruellement de perspectives d'avenir, au moment où la situation de sous-effectif chronique, subie depuis des années, contribue à conduire certains de nos collègues au bord de l'épuisement, il appartient à chacun ici, représentants des personnels comme de l'administration, de bien mesurer les enjeux en matière de qualité de vie au travail.

En ce qui nous concerne, nous vous demandons de retirer le point numéro 1 inscrit à l'ordre du jour.